Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200082980-20251127-2025_10_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2025-10-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025
Date de convocation : 20 novembre 2025
En exercice : 29 ; présents et représentés : 27

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Brigitte BARBIER, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Henri AVRIL, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Michel VIALLARD, M. Pascal LAMBERT, Mme Sophie HOUSSAY, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Jean-Pierre ALLANIC, Mme Françoise BLAISE, Mme Patricia LE PRIELLEC-BRIAND, M. Philippe GERMAIN, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Loïc PORCHER, Mme Delphine LEMOINE.

Excusés : Mme Solenne ROBINARD (pouvoir à M. HOUDUS), M. Louis HALAIS (pouvoir à Mme CLOSSAIS), M. Dominique BRAULT (pouvoir à M. LAMBERT), Mme Rose-Marie MOUAZÉ (pouvoir à M. GORÉ).

Absents : M. Bruno LUCAS, M. Thibaud de ROHAN-CHABOT.

Secrétaire de séance : M. SCHULZE-THEBAULT

Contrat de prêt relais avec La Banque Postale

Il est rappelé que différentes subventions sont en attente de versement, à savoir :

- Pont du Couesnon : 252 724,34 € répartis comme suit :
  - Tranche I -> 192 724,34 €
    - 40 000 € Conseil Régional de Bretagne
    - 21 724,34 € (nets de frais de gestion) Fondation du Patrimoine (collecte)
    - 4 000 € Fondation du Patrimoine (abondement à la collecte)
    - 127 000 € Loto du Patrimoine
  - Tranche II
    - 60 000 € Conseil Régional de Bretagne

- Terrains multisports : 76 034 € répartis comme suit :
  - 37 027 € DETR
  - 39 007 € Agence Nationale du Sport

- Effacement de Réseaux
  - 11 952,93 € Conseil Régional de Bretagne (20% du reste à charge de la Commune tel qu'indiqué dans la convention ci-jointe)

Dans l'attente de ce versement, il est opportun de recourir à un emprunt relais d'un montant de 315 000 euros pour le préfinancement des subventions à recevoir.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200082980-20251127-2025_10_05-DE

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale ci-après détaillée :

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer les subventions
Nature	Prêt relais
Montant	315 000,00 €
Durée	2 ans et 0 mois à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	3,250 %
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 20 janvier 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	630,00 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Budget de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

à la majorité, par 21 voix pour, 6 voix contre (Mme LE PRIELLEC-BRIAND, M. GERMAIN, M. GUILLARD, M. PORCHER, Mme LEMOINE, Mme BLAISE),

- **CONTRACTE** auprès de La Banque Postale un prêt relais de TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (315 000 €) émis aux conditions sus-énoncées.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 2 décembre 2025.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

Date d'affichage de la délibération : 2 décembre 2025